



Mundo-Namur
Rue Nanon 98 / 5000 Namur
t. 081 390 750 / f. 081 390 751
www.iew.be

Avis d'Inter-Environnement Wallonie

**Cadre Stratégique pour la Politique
de la Ville en Wallonie**

Août 2016



Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Remarques générales.....	3
3. Réécriture des objectifs	6
4. Propositions de contenu	7
4.1. Faire de la ville un lieu de convivialités et de solidarités.....	7
4.2. Limiter l'urbanisation en privilégiant la rénovation et la reconversion	7
4.3. Mettre une priorité absolue sur la qualité des logements	7
4.4. Offrir un réseau d'espaces publics attractifs.....	8
4.5. Faire des villes des moteurs de redéploiement économique	8
4.6. Soutenir la transition numérique des villes et faciliter l'accès à ces nouvelles technologies à tous les citoyens.....	9
4.7. Préserver la nature au cœur de la ville et offrir des lieux supplémentaires à la biodiversité.....	9
4.8. Installer les conditions d'une mobilité urbaine pacifiée et intégrée	10
4.9. Organiser la transition énergétique vers des villes résilientes	10
4.10. Assurer une accessibilité pour tous dans les villes	10
4.11. Renforcer et encourager la transmission des savoirs, notamment à travers le soutien à la production artistique et culturelle	11
5. Conclusion.....	11



1. Introduction

Suite à la régionalisation de la politique fédérale des grandes villes, le Gouvernement wallon a adopté en novembre 2015 une note d'orientation intitulée « Vers une politique wallonne des grandes villes ». Outre la politique des grandes villes, la note traite, de manière plus générale, de la façon dont la région peut soutenir la redynamisation et la rénovation des villes. A cette fin, un projet de Cadre Stratégique régional intitulé « Les Villes de demain » présentant les axes de développement prioritaires et les objectifs a été adopté par le Gouvernement le 16 juin 2016.

Ce Cadre Stratégique permettra à la Wallonie d'évaluer les Plans de Développement Urbain (PDU) proposés par les villes qui le souhaitent. Ces PDU reprendront les projets de développement qu'elles comptent entreprendre afin d'assurer leur redéploiement. La mise en place d'un PDU est obligatoire pour les douze villes¹ choisies dans le cadre de la Politique de la Ville, si elles veulent bénéficier des budgets dédiés. Les autres villes de Wallonie pourront réaliser un PDU, cependant, elles ne bénéficieront pas de ces budgets.

C'est dans ce contexte que le Ministre wallon en charge de la Politique de la Ville a demandé à la Fédération Inter-Environnement Wallonie de lui remettre un avis sur le Cadre Stratégique pour la Politique de la Ville en Wallonie. La Fédération, qui représente plus de 150 associations environnementales, s'est appuyée sur l'expérience et l'expertise de ses membres pour constituer le présent avis. A cette fin, un pôle de compétences a été organisé par IEW le 3 août 2016. D'autres organisations n'ayant pas pu participer à cette réunion associative ont néanmoins eu l'occasion de faire parvenir à la Fédération leur avis sur le document.

Cet avis comporte trois parties. La première contient des remarques générales sur le Cadre Stratégique, sa portée et ses enjeux. Une deuxième partie présente une réécriture des objectifs, ce qui implique une modification de la structure du document. Enfin, la troisième partie se concentre sur le contenu du Cadre en proposant des compléments aux constats et objectifs qui y sont présentés.

2. Remarques générales

La Fédération tient à souligner l'importance cruciale, que ce soit sur le plan social, environnemental ou économique, de mener une politique de la ville ambitieuse, projetée sur le moyen et long terme, qui réponde réellement et concrètement aux enjeux auxquels nos centres urbains doivent et devront faire face. Elle se réjouit par conséquent de l'initiative du Gouvernement wallon afin de mettre en place une véritable politique de la ville en Wallonie, suite à la régionalisation de la matière. Ce Cadre Stratégique était un document très attendu par de nombreuses associations environnementales.

Inter-Environnement Wallonie apprécie particulièrement l'introduction du document qui résume l'historique du développement de nos villes dans le contexte européen.

¹ Les douze villes qui pourront prétendre à ces subsides sont : Arlon, Charleroi, Herstal, La Louvière, Liège, Mons, Mouscron, Namur, Sambreville, Seraing, Tournai et Verviers

Portée du document

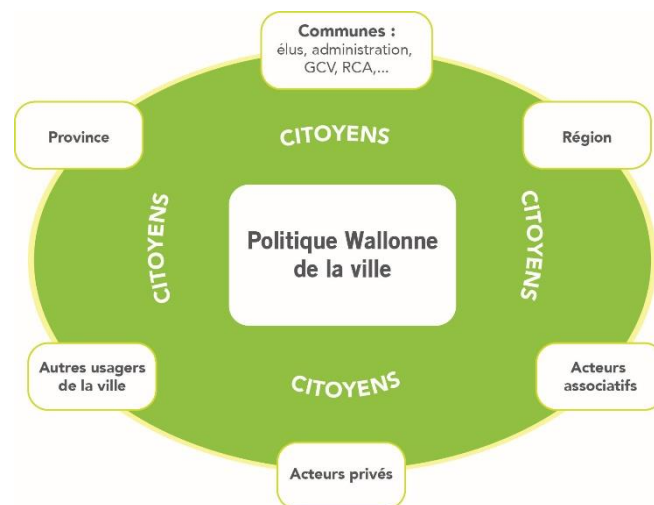
Une première interrogation d'IEW concerne le statut juridique du Cadre Stratégique et son articulation avec d'autres outils d'aménagement du territoire comme les Schémas de Structure, la rénovation urbaine ou encore les sites à réaménager.

Seconde interrogation : à quelles villes s'adresse ce Cadre Stratégique? Quel est son rôle exact au sein de la politique wallonne des villes ou des grandes villes ? Il est indispensable qu'il contienne les éléments décisifs repris dans la note d'orientation de novembre 2015, afin de faciliter la compréhension du lecteur. Il s'agit notamment de la faculté, voire de l'obligation, de réaliser un PDU. Mais également des moyens financiers dont les villes pourront bénéficier et à quelles conditions.

Le chapitre 2.1 « A qui s'adresse ce document ? » évoque les « grands projets urbains ». N'oublions pas les « *petits* » projets ! Ils sont aussi importants que les « *grands* » pour le développement d'une ville.

Enfin, le schéma qui illustre le même chapitre tend à séparer des identités qui dans la réalité se confondent. Rappelons que l'on est citoyen ET élu, citoyen ET acteur privé, entre autres combinaisons possibles. IEW souhaite à ce titre insister sur le rôle prépondérant des acteurs associatifs ; la Fédération apprécie qu'ils trouvent leur place dans le schéma présenté à la page 9 du Cadre Stratégique.

En conséquence, IEW propose de redessiner le schéma comme suit :



Financement des communes

La Fédération constate qu'un point spécifique consacré au financement actuel des communes conditionne fortement la mise en œuvre du Cadre Stratégique et fait défaut dans la réflexion actuelle : ce mode de financement explique en large part la concurrence qui influence les décisions prises par les élus locaux. IEW souhaiterait à cet égard davantage de réalisme et de parcimonie dans l'affectation des sols par rapport au désir des communes d'attirer toujours plus d'habitants (avec une nette préférence pour la classe moyenne supérieure), d'entreprises, de commerces et de chaland afin d'augmenter l'assiette des revenus liés à l'IPP et au PI.



Qu'est-ce qui différencie finalement les communes les unes des autres ? La vision supra-communale a un rôle crucial à jouer à cet égard, de même que le futur Schéma de Développement Territorial.

Vision supra-locale

Outre la compétition entre localités, ce sont les tensions entre les différents niveaux de pouvoir qu'il conviendrait de mettre en lumière. L'ensemble du document permet de réfléchir aux enjeux et actions à l'échelle locale, celle du cadre de vie. Mais il devrait aussi situer la ville plus largement, plus globalement. Car c'est souvent la contradiction entre local et supra-local qui est à l'origine de la dégradation des lieux de vie urbains wallons (A titre d'exemples : le projet de dédoublement de la N5 à Charleroi, les délocalisations de centres hospitaliers enracinés dans le tissu des villes, l'implantation d'un complexe de cinéma en périphérie, voire en rase campagne). Assurer une coordination/concertation entre local et supra-local, voilà une tâche que devrait cerner le Cadre Stratégique.

Participation citoyenne

L'adhésion de la population aux différents projets qui seront menés localement nécessite un dialogue avec les citoyens, et ce, tout au long du processus, de la conception des projets à leur mise en œuvre. Selon IEW, la participation citoyenne doit être présentée dès l'entrée du document, comme une méthodologie, une manière de travailler qui doit intervenir de manière transversale, peu importe l'objectif à atteindre. Le Cadre Stratégique prend en compte la participation citoyenne mais la fait apparaître seulement en fin de document comme une sorte d'annexe ou d'option que les villes sont loïsibles de lire ou pas.

Références du Cadre Stratégique

Bien que plusieurs sources littéraires apparaissent à différents endroits du Cadre Stratégique, il semble que ce dernier s'appuie principalement sur le rapport « *Cities of Tomorrow* » de la Commission européenne datant de 2011. Le lien avec d'autres études ou d'autres initiatives comme la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie, la Charte d'Aalborg ou encore la Charte de Milan, aurait certainement enrichi davantage la réflexion sur la politique des villes wallonnes.

Objectifs peu opérationnels

La Fédération apprécie particulièrement que le Cadre introduise ses objectifs par des constats. Enrichissants et instructifs, ils situent chaque objectif dans le contexte urbain et évoquent les difficultés auxquelles les villes d'Europe sont confrontées. IEW regrette cependant que, sur base de ces constats, la fixation des objectifs ne soit pas à la hauteur de ce qu'on pourrait attendre d'un Cadre Stratégique. Elle souhaite que le Cadre présente, pour chaque objectif, les acteurs concernés, le niveau de pouvoir compétent, les moyens financiers disponibles et la palette d'outils qu'il est possible de mettre en œuvre (par exemple en matière d'aménagement du territoire : rénovation urbaine, SAR, revitalisation urbaine).

Concernant la répartition thématique des enjeux de « la Ville de demain », un regret majeur doit être formulé, à savoir le caractère très large et très vague des objectifs qui y sont définis. Si ce document a pour vocation d'aider la région à juger de la pertinence des PDU qui lui seront présentés pour obtenir des subsides régionaux, la Fédération estime qu'il serait plus efficace d'indiquer des objectifs précis, voire chiffrés. Les communes et les villes doivent, bien entendu,



garder leur autonomie dans le choix des moyens et des actions à mettre en œuvre, mais IEW craint justement que des objectifs aussi flous ne suscitent pas de réelles démarches opérationnelles d'amélioration du cadre de vie communal.

3. Réécriture des objectifs

Liste des objectifs prioritaires proposés par IEW
1. Faire de la ville un lieu de convivialités et de solidarités
2. Limiter l'urbanisation en privilégiant la rénovation et la reconversion
3. Mettre la priorité absolue sur la qualité des logements
4. Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
5. Faire des villes des moteurs de redéploiement économique
6. Soutenir la transition numérique des villes et faciliter l'accès aux nouvelles technologies à tous les citoyens
7. Préserver la nature en ville et offrir des lieux supplémentaires à la biodiversité
8. Installer les conditions d'une mobilité urbaine pacifiée et intégrée
9. Organiser la transition énergétique vers des villes résilientes
10. Assurer l'accessibilité pour tous
11. Renforcer et encourager la transmission des savoirs, notamment à travers le soutien à la production artistique et culturelle

Le caractère trop large de plusieurs objectifs s'explique par le fait qu'il s'agit en réalité de finalités, que les autres objectifs contribuent à atteindre. Ainsi des objectifs suivants :

1. *Rendre la ville plus désirable*
2. *Privilégier un cadre de vie de qualité*
3. *Lutter contre et s'adapter au changement climatique*
4. *Promouvoir la santé en ville*

Ce sont bien là quatre finalités que le Cadre devra présenter en introduction aux objectifs. La quatrième finalité devra être formulée comme suit : *Préserver la santé en ville*.

Dans l'idéal, il faudrait que chaque objectif soit reformulé afin de devenir « SMART » : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, inscrit dans une temporalité propre.

Les titres de plusieurs objectifs n'en reflètent pas le contenu. A titre d'exemple, « *Encourager le recyclage urbain* » est une expression devenue commune en aménagement du territoire, mais qui s'interprète intuitivement comme signifiant plutôt le recyclage des déchets en ville ou le



compostage. Or, ces deux concepts sont abordés dans deux autres objectifs distincts. Nous proposons de réécrire le titre pour correspondre au sens que lui donne le Cadre Stratégique : privilégier la rénovation et la reconversion de façon à limiter l'étalement urbain. La Fédération propose en outre de fusionner des objectifs lorsque leur contenu concerne le même domaine : « *Faire des villes des moteurs de redéploiement économique* » avec « *Soutenir l'économie circulaire* », par exemple.

Enfin, l'accessibilité physique et intellectuelle pour tous aux lieux et aux activités de la ville est d'une telle importance qu'elle mérite un objectif à part entière.

4. Propositions de contenu

4.1. Faire de la ville un lieu de convivialités et de solidarités

En préalable à la mise en œuvre de cet objectif, il conviendrait d'examiner les outils existants qui permettent de l'atteindre. Pour faire de la ville un vecteur de mieux être ensemble et de solidarités, il faut des lieux mais aussi des modes de fonctionnement. Ainsi, la rénovation urbaine apparaîtra très certainement comme capable de contribuer à l'aménagement de lieux physiques, tandis que d'autres outils, comme le soutien aux associations de gestion de centre-ville ou les agences de développement local montreront leur capacité de favoriser le fonctionnement de ces lieux (horaires, personnel en charge, promotion...).

C'est au terme de cet examen que des mesures concrètes émergeront et pourront être proposées afin d'atteindre cet objectif.

4.2. Limiter l'urbanisation en privilégiant la rénovation et la reconversion

L'utilisation parcimonieuse du sol et la limitation de l'éparpillement urbain doivent impérativement devenir prioritaires. A cette fin, il faut effectivement porter un regard nouveau sur toutes ces constructions existantes qui ont manqué d'entretien, voire qui ont fait l'objet d'arrêtés d'expropriation empêchant d'en prendre soin.

Il serait stratégique, à cet égard, que chaque commune puisse avoir une vision claire et actualisée de l'ensemble du bâti non occupé sur son territoire.

IEW insiste pour que cet objectif intègre les opportunités du réaménagement des friches industrielles qui se trouvent au cœur des villes. Ces sites sont d'autant plus intéressants qu'ils sont souvent localisés à proximité de bassins de vie et d'axes de communication.

Il serait pertinent d'encourager la modularité de nouvelles constructions dès leur conception afin de faciliter leur reconversion ultérieure.

Enfin, la question de la maîtrise du foncier des villes et des communes est cruciale. Dans cet ordre d'idée, des outils comme les taxes sur les bâtiments inoccupés, les aides à la rénovation et la revitalisation urbaine doivent être examinés pour déterminer s'ils permettent effectivement d'atteindre l'objectif.

4.3. Mettre une priorité absolue sur la qualité des logements

Il n'est pas acceptable que certains citoyens ne puissent pas bénéficier d'un logement décent en Wallonie. Chacun doit pouvoir trouver sa place dans la ville d'aujourd'hui et de demain. Par ailleurs, les innovations et l'audace de certains architectes ont déjà démontré qu'un petit logement



n'est pas pour autant synonyme de logement insalubre. En revoyant les normes en terme de superficie minimum concernant la salubrité et la sécurité des logements, la Wallonie pourrait imaginer davantage de projets moins gourmands en surface mais garantissant néanmoins une qualité de vie correcte et acceptable. Toujours concernant la taille des logements, IEW appuie le fait que l'offre doit absolument tenir compte de l'évolution démographique mais insiste pour que cette prise en compte intervienne également dans les réflexions sur les nouveaux projets de logements sociaux (comme dans les Plans d'ancrage communaux du logement). Bien entendu, l'accessibilité financière et physique aux logements doit également être une priorité de la politique de la ville.

4.4. Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

Les espaces publics contribuent fortement à la vie des quartiers. Ils peuvent favoriser les échanges et les rencontres. Il est d'autant plus important pour leur attractivité qu'ils soient aussi naturels et verts que possible.

Pour rendre l'objectif précis, il serait peut-être opportun de fixer un pourcentage de surface à végétaliser comme l'ont fait Paris ou quelques grandes villes anglaises, et d'imposer que chaque citoyen se trouve à une distance maximale d'un espace vert.

Mais l'accent est mis ici sur les liaisons entre les différents espaces publics - le « réseau ». Dès lors, IEW insiste sur la nécessité d'ouvrir la réflexion à la participation citoyenne. La population est capable de proposer des améliorations quant à l'utilisation des rues, des trottoirs et des parcs ou encore des ponts, en les considérant comme une continuité, par rapport à des besoins réels de déplacement et d'usage. Par ailleurs, IEW propose d'envisager des cartographies participatives (carte sensible, carte interactive, parcours d'aménités, diagnostic marchant, marche exploratoire) pour enrichir la vision que la commune a d'elle-même.

Quant à l'entretien des espaces publics, indispensable à leur attractivité, une piste à explorer est celle des partenariats publics-privés. Par exemple, en nouant un partenariat avec les propriétaires d'immeubles riverains d'une place délaissée pour partager le financement de sa remise en état. Parallèlement, un autre type de partenariat pourrait être établi avec les occupants des immeubles afin de les impliquer dans la conception et la gestion du nouveau lieu. Le but étant ici d'alléger la part financière publique tout en évitant une exclusion des occupants du fait de la surenchère des loyers liée à la revalorisation du quartier.

Ajoutons enfin que, même si cela interrompt certaines continuités, des espaces verts publics peuvent être fermés au public la nuit pour des questions de sécurité et de respect de la faune (besoin d'obscurité, de silence, d'absence temporaire de grands prédateurs).

4.5. Faire des villes des moteurs de redéploiement économique

Le soutien aux circuits courts et à l'économie circulaire mérite une place de choix dans la nouvelle logique de redéploiement économique wallon. A côté de ces deux formes d'économie récemment remises en valeur, l'économie collaborative et l'économie de la fonctionnalité sont deux autres exemples de modèles prometteurs. La ville peut être le creuset des innovations économiques dans tous ces domaines. Elle en est capable de par la variété d'acteurs qui l'utilisent ; il faut l'aider à redevenir le théâtre de leurs interactions.



Au-delà des rencontres entre acteurs économiques, les entreprises de service et l'artisanat ont elles aussi tout à fait leur place en ville. Or, à l'heure actuelle, il est financièrement plus aisé pour une entreprise de s'installer à la campagne qu'en ville. Il serait plus adéquat de placer dans les zones périphériques les entreprises dont les activités représentent des nuisances ou des dangers, comme la logistique et ses importants flux de camions, et mettre en place des mesures fiscales favorables à l'établissement d'activités non nuisibles en milieu urbain.

Que dire du commerce de détail qui ne cesse d'être malmené en ville et d'être poussé à s'installer plus confortablement dans un parc d'activités ou dans un centre commercial ? Il faut absolument encourager l'offre de services de proximité, variée et de qualité.

IEW regrette l'occasion manquée de faire le lien entre la Politique de la Ville et l'Alliance Emploi-Environnement qui vient d'être remaniée par le Gouvernement wallon et qui constitue son principal outil pour la rénovation du bâti.

4.6. Soutenir la transition numérique des villes et faciliter l'accès à ces nouvelles technologies à tous les citoyens

La question des « smart cities » est ambivalente. Sans renier le progrès technologique et ce qu'il apporte au quotidien, l'accès financier, les impacts sur la santé et les questions déontologiques doivent entrer dans le débat.

D'une part, il y aurait lieu, dans certains cas, de se poser la question de l'objectif poursuivi par ces nouvelles technologies. Par exemple, une amélioration de l'accessibilité au centre-ville en voiture via l'installation de panneaux d'informations dynamiques sur les taux de remplissage des parkings doit-elle prendre le pas sur une amélioration de l'information pour un citoyen qui souhaite prendre pour la première fois un bus ?

Il ne faut pas négliger l'impact potentiel de ces nouvelles technologies sur le lien social et les solidarités locales. La poursuite de cet objectif ne doit donc pas être en contradiction avec d'autres objectifs du Cadre Stratégique (« *Faire de la ville un lieu de convivialités et de solidarités* », notamment), et avec la finalité « *Préserver la santé en ville* ».

4.7. Préserver la nature au cœur de la ville et offrir des lieux supplémentaires à la biodiversité

Cet objectif concerne la nature dans les espaces tant privés que publics.

Sachant que de nombreux citoyens quittent depuis des dizaines d'années la ville pour la campagne dans l'idée d'effectuer un « retour à la nature », et sachant que cette situation entraîne une circulation automobile toujours croissante qui engorge les quartiers urbains et squatte les trottoirs, il est primordial de poursuivre aujourd'hui le débat sur la place de la nature en ville. La Fédération souhaite insister sur le fait qu'avant « *d'inviter la nature en ville et la préserver* », il y a lieu de maintenir et de mettre en valeur celle qui est déjà là, tant dans les jardins que dans les espaces publics, et qui souffre énormément.

Même si les toitures vertes ou les murs végétalisés sont des concepts actuellement en vogue, il ne faut pas oublier qu'en termes de perméabilité des sols, rien ne vaut un espace vert de pleine terre. IEW insiste à ce titre sur l'importance de la nature au sol. Il est inconcevable que des projets d'urbanisation sacrifient des espaces verts existants en prétextant les compenser en intégrant de la nature verticale ou en hauteur. Cette nature de pleine terre offre davantage de lieux pour la



biodiversité par la multiplicité des écosystèmes qui peuvent y cohabiter, mais elle est également indispensable face à l'intensité des précipitations à absorber.

4.8. Installer les conditions d'une mobilité urbaine pacifiée et intégrée

La ville de demain impliquera inévitablement des changements de comportement en termes de mobilité. La pression automobile est en effet l'un des motifs majeurs d'exode urbain des ménages, de problèmes de santé accrus dans les villes. Le transport de personnes et de marchandises est l'un des secteurs dont les émissions de gaz à effet de serre ont explosé ces deux dernières décennies.

Des aménagements urbains, notamment en périphérie, doivent être opérés pour donner une chance à la mobilité douce de se développer. Des exemples abondent, de villes offrant plus de place aux piétons et aux cyclistes, et n'ayant connu ni désertification, ni diminution de l'activité commerciale, ni dégradation des quartiers concernés.

Bien au contraire, la mise en place d'infrastructures et de concepts d'exploitation différents peut apporter une meilleure qualité de vie urbaine. Cependant, elles exigent des concertations, des investissements lourds, une vision à long terme, et donc du courage politique.

La détermination de parts modales à atteindre pour chaque type de déplacement (transports publics, vélo, marche, voiture) à l'horizon 2030 devra être accompagnée de mesures ambitieuses : organisation des transports publics en système de nœuds de correspondance ; tram ; développement de P+R ; création d'espaces partagés ; intégration d'infrastructure cyclables dans les cahiers de charge ; généralisation des « villes 30 » ; accroissement du nombre et du confort des stationnements pour vélos ; soutien aux systèmes de voitures partagées.

4.9. Organiser la transition énergétique vers des villes résilientes

Le développement de nos villes peut et doit jouer un rôle central dans la lutte contre les changements climatiques. Conformément au rapport de la Commission Stern de 2014² et aux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre imposés à la Belgique dans le cadre de l'Effort sharing (juillet 2016), l'objectif du Cadre Stratégique en matière d'énergie doit être beaucoup plus contraignant. C'est pourquoi la Région doit saisir l'opportunité de ce Cadre Stratégique pour fixer des indicateurs ambitieux en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, d'utilisation et de production d'énergies renouvelables (réseau de chaleur, par exemple). A cet égard, le parc immobilier public et les projets patrimoniaux doivent, savoir se montrer exemplaire.

4.10. Assurer une accessibilité pour tous dans les villes

La ville de demain, c'est la ville où les personnes en fauteuil roulant et les autres usagers avec des roulettes, les personnes marchant difficilement, les personnes aveugles ou les personnes malvoyantes, les personnes sourdes ou malentendantes et les personnes avec difficultés de compréhension pourront circuler et interagir sans obstacle. Tenant compte du fait que près d'un tiers de la population peut être temporairement ou définitivement limité dans sa mobilité, l'accessibilité devient un enjeu majeur de l'adaptation de nos villes aux réalités actuelles.

² <http://newclimateeconomy.report/2014/cities/>



Il s'agit d'une accessibilité pensée et intégrée dès la conception, avec un design universel qui la rend invisible. Les aménagements urbains qu'elle préconise sont bénéfiques pour tous. Il s'agit aussi bien d'une accessibilité technique (aménagements, architecture, voiries), que comportementale (accueil, accompagnement, services) et communicationnelle (signalétique, plans et cartes, horaires, site internet, publicité).

L'accessibilité du cadre bâti doit faire l'objet d'une information fiable et facilement disponible. Cette mise à disposition doit être évaluée régulièrement par les utilisateurs.

4.11. Renforcer et encourager la transmission des savoirs, notamment à travers le soutien à la production artistique et culturelle

Comme expliqué dans le constat, l'art et la culture participent amplement à tisser des liens sociaux et à ancrer les habitants d'une ville dans leur quartier. La Fédération souhaite remettre l'objectif proposé par le Cadre Stratégique dans une perspective plus large, qui inclut la transmission des connaissances et des pratiques. Le partage de tous les savoirs, y compris techniques et livresques, est d'une importance capitale en terme de cohésion sociale.

C'est pourquoi les écoles, les bibliothèques, les ateliers, doivent être soutenus autant que les pratiques artistiques et culturelles.

5. Conclusion

La Fédération se réjouit de la volonté du Gouvernement wallon de mener une politique relative aux villes wallonnes. La note d'orientation et le cadre stratégique qui en résultent constituent les premiers jalons. La note d'orientation laisse en effet entrevoir une volonté de rationaliser les outils et les structures existantes, d'augmenter leur efficacité et leurs moyens, d'aller plus loin dans l'octroi de subsides en les conditionnant à un PDU contractualisé avec la Région.

Dans ce contexte, l'élaboration d'un Cadre Stratégique représente non seulement une nécessité, mais aussi et surtout, une opportunité pour la Wallonie de se montrer innovante et ambitieuse afin d'apporter des réponses réalistes et concrètes aux enjeux auxquels ses villes sont confrontées.

La Fédération regrette principalement l'absence d'objectifs plus précis, datés, et chiffrés, pourtant indispensables pour évaluer la pertinence et la qualité des PDU contractualisés. Avec des objectifs retravaillés, ce Cadre Stratégique pourrait servir de guideline pour d'autres outils, comme la rénovation urbaine ou les SAR.